

Le Tarier pâtre

Oiseau de l'année 2016

en Lorraine

Protocole de l'enquête

Les LPO du « Grand Est » : Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine ont choisi le Tarier pâtre comme oiseau de l'année 2016. Cette enquête se fera sur une base communale.



Mâle et femelle de Tarier pâtre photo : Jean-Paul Lang

METHODE

Le recensement est basé sur le comptage des mâles chanteurs, des couples cantonnés ou des adultes nourrissant les jeunes, ce qui permet de déterminer le **nombre de territoires** occupés (qui sera assimilé au nombre de couples).

Les sorties seront réalisées tout au long de la saison de reproduction, notamment **entre le 1er avril et le 15 juillet**, sur l'ensemble de la commune. Les mâles chanteurs sont le plus facilement repérables dans la deuxième quinzaine de mars et en avril. Pour les couples et les familles c'est à partir de la mi-mai, notamment grâce aux cris d'alarme et à l'envol des jeunes.

La prospection de la **totalité du ban communal** se fera à pied (ou en vélo dans le cas d'un habitat fragmenté), à l'aide de jumelles. Focalisez-vous sur les zones ouvertes (prairies et pâturages avec friches et buissons, landes), mais n'oubliez pas les zones ouvertes dans les massifs forestiers, les friches agricoles ou industrielles, les jeunes sapinières.

Dans l'idéal, un minimum de 4 passages dans toutes les zones favorables est nécessaire pour le repérage des territoires occupés. Dans certains cas, il est difficile de différencier des couples voisins, et jusqu'à 8 passages pourront être nécessaires. Cela dépend de la complexité de l'habitat et de la végétation et de la densité des couples.

Les observateurs œuvrant dans un même secteur pourront se contacter par courriel pour coordonner leurs efforts sur plusieurs communes contigües.

TRANSMISSION DES RESULTATS

En septembre, ou dès que vous considérez votre recensement achevé, il s'agira de faire la synthèse de vos observations.

Pour chaque ban communal, il conviendra d'apporter *a minima* les réponses suivantes :

1) L'espèce est-elle absente ou occasionnelle sur le ban communal ?

2) Si elle se reproduit, combien de territoires sont occupés sur le ban communal ?

Note : les territoires à cheval sur deux communes voisines seront comptabilisés ½ (mentionnez la commune voisine en remarque).

Le recensement vise à quantifier le nombre de couples cantonnés : il est donc inutile de rechercher les nids ou les nichées.

Mais il est opportun, pour chaque individu/couple cantonné répertorié, de chercher à obtenir l'indice de reproduction le plus élevé, et au final, d'obtenir un résultat détaillé :

nb de territoires = nb de couple(s) reproduction certaine

+ nb de couple(s) reproduction probable

+ nb de donnée(s) reproduction possible

Se référer à la liste des codes de nidification disponibles sur faune-lorraine :

3) Afin de valoriser au mieux l'important bénévolat existant sur ce type d'enquête, merci enfin de noter le nombre de jours consacrés à cette enquête (et même, si vous le pouvez, le nombre d'heures).

Si vous n'avez pas accès à internet, merci de faire parvenir vos résultats au coordinateur, JY Moitrot, par tout autre moyen à votre convenance.

RESULTATS DETAILLÉS SUR FAUNE-LORRAINE

Pour les observateurs habitués à utiliser la base de données www.faune-lorraine.org (ou les nouveaux inscrits motivés!), il est important de transmettre toutes vos observations de Tarier pâtre en 2016, tant celles réalisées sur votre commune de recensement que celles réalisées en dehors (qui seront utiles à d'autres participants de l'enquête), avec la localisation la plus précise possible. Cela permettra déjà à tous les participants et aux coordinateurs de l'enquête de suivre l'évolution du recensement sur la carte temporaire2016 sur faune lorraine.